



PROTÉGER

PARTIE 2/2



13 octobre 2026

Du 3 au 10 décembre, reprenez la main sur l'avenir de la profession

DÉFENDRE NOTRE MODÈLE, NOTRE MÉTIER, CELLES ET CEUX QUI ASSURENT LA SÉCURITÉ

Le modèle ICNA est un bien précieux qui repose sur un cadre collectif : un niveau de qualification et de responsabilité parmi les plus élevés de la fonction publique, une organisation adaptée aux réalités opérationnelles et un statut garantissant les conditions nécessaires à l'exercice de nos missions de sécurité.

Ce modèle est aujourd'hui fragilisé : mesures d'individualisation, surveillance tous azimuts disproportionnée, désengagement face aux attaques médiatiques et aux risques juridiques etc. Accepter tous ces reculs sous prétexte qu'on ne pourrait « pas dire non » a été une erreur stratégique majeure.

Protéger les ICNA, c'est défendre un socle commun qui permet à chacun d'exercer ses compétences et ses responsabilités avec sérénité. C'est préserver le collectif, garantir la protection sociale et juridique des agents et refuser la mise sous pression permanente et la suspicion généralisée mise en place par la DSNA.

À travers son **Pacte des 20 mesures**, l'UNSA-ICNA propose de **préserver le modèle construit de haute lutte par nos anciens et de renforcer les protections collectives des ICNA** :



MESURE

13

Préserver le travail en équipe

Le travail en équipe est un **pilier historique du modèle ICNA et le premier fondement de nos conditions de travail**. Il ne s'agit pas d'un héritage dépassé : le collectif est un élément essentiel de sécurité, de transmission des compétences et de sérénité opérationnelle.

Depuis plusieurs années, la baisse des effectifs, les logiques de performance qui prennent le pas sur la sécurité et l'échec de la stratégie de modernisation technique pousse la DSNA à une recherche d'individualisation croissante pour accroître la flexibilité.

Par ailleurs le travail en pôle instauré par la Protocole pour les listes 6 et au-delà **n'est pas du travail en équipe, il ne doit pas être étendu**.

Les ICNA n'ont pas à subir les conséquences des erreurs stratégiques majeures des managers de la DSNA en matière d'effectifs et d'échec de conduite des projets techniques.



L'UNSA-ICNA revendique : Le maintien du travail en équipe partout où il est pratiqué comme principe fondamental, l'arrêt des mesures d'individualisation et des effectifs compatibles avec les exigences de sécurité et de performance.

Obtenir le financement intégral de la prévoyance par la DGAC

La prévoyance n'est pas un simple complément, c'est une protection indispensable face à des risques dont personne n'est exempt. Lorsque la maladie ou l'incapacité frappe, il faut pouvoir se consacrer à l'essentiel, se soigner, sans avoir l'inquiétude supplémentaire des conséquences financières à gérer. La prévoyance nécessite donc des garanties fortes.

La protection sociale doit être à la hauteur des contraintes du métier. Pour les ICNA, dont la rémunération repose majoritairement sur des primes, les conséquences financières particulièrement lourdes.

En nous imposant un tel déséquilibre entre les parts indiciaires et indemnitaires de nos rémunérations, et faute de parvenir à équilibrer ce ratio, **la prévoyance devrait être l'affaire de notre administration** alors que ce coût est aujourd'hui supporté en quasi-totalité par l'agent lui-même.



L'UNSA-ICNA revendique : Un contrat de prévoyance obligatoire pour tous les ICNA, intégralement financé par la DGAC via un accord collectif spécifique à la DGAC. Les ICNA ont droit à des garanties statutaires ou assurantielles permettant de maintenir le revenu total en cas d'incapacité, d'invalidité ou de perte d'aptitude.

Mettre en œuvre une plateforme de signalement des risques psychosociaux et des violences sexuelles et sexistes

Les risques psychosociaux (RPS) et les violences sexistes et sexuelles (VSS) constituent un enjeu de santé. La prévention de ces situations doit avant tout passer par une politique ambitieuse de sensibilisation et de formation des agents, afin de favoriser une prise de conscience collective et individuelle des comportements inacceptables qui doivent être combattus et éradiqués.

Mais le signalement doit également pouvoir être effectué dans un cadre sécurisé, confidentiel et anonyme. **Il est donc essentiel de mettre en place des dispositifs permettant de limiter toute souffrance supplémentaire liée aux démarches de signalement ou d'accompagnement.**

L'expérience de l'ENAC montre l'intérêt d'un tel dispositif, avec une plateforme permettant aux agents de disposer d'un espace de signalement identifié.



L'UNSA-ICNA revendique : La création d'une plateforme numérique et téléphonique DGAC dédiée au signalement anonyme des RPS et des VSS afin de permettre à chaque victime de bénéficier d'un canal de déclaration sécurisé, accessible et protecteur.

Mettre en œuvre un contrat collectif de protection juridique professionnelle pour que chaque ICNA puisse se défendre

Alors que l'exercice de nos missions exige sérénité et confiance, les ICNA se retrouvent désormais de plus en plus exposés juridiquement, administrativement et médiatiquement. **La judiciarisation de notre métier a franchi un cap alarmant ces dernières années.** A l'inverse, l'administration a progressivement abandonné son rôle protecteur.

Les ICNA doivent pouvoir exercer leurs missions avec la certitude d'être défendus lorsqu'ils agissent dans le cadre de leurs fonctions et des moyens mis à leur disposition.

Par ailleurs, face au nouveau risque d'un litige avec son administration, auquel chaque ICNA peut être confronté, **l'UNSA-ICNA inclut désormais, pour tous ses adhérents, un contrat de protection juridique professionnelle.**



L'UNSA-ICNA revendique : La mise en place d'un contrat collectif de protection juridique pour tous les ICNA couvrant les litiges administratifs, disciplinaires et judiciaires liés à l'activité professionnelle, et le rétablissement d'une véritable culture de protection des opérationnels au sein de la DSN.